



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Le nouveau modèle de contrôle de la vente en ligne transfrontalière devrait être remis en place](#) – Cela à partir du 1^{er} janvier 2018 dans 15 villes chinoises

[Appel à commentaires pour la réglementation sur la vente de sel alimentaire et sur le contrôle de l'industrie](#) – Ceci pour répondre à la demande du « Plan de la réforme du système de l'industrie du sel »

[Blocage de petfood en provenance de zones foyer de grippe aviaire](#) – Des éléments d'origine aviaire ont été détectés lors d'inspections

[Annonce de la NHFPC sur l'autorisation de nouveaux additifs alimentaires](#) – Autorisation de deux nouveaux additifs alimentaires et élargissement du périmètre d'utilisation d'un autre additif alimentaire

[Annonce sur la conversion de 1077 normes nationales obligatoires en normes indicatives](#) – Plusieurs produits alimentaires tel que le vin, le sucre, l'huile alimentaire, la farine de blé, etc. sont concernés

[Vaste scandale de trafic de viande avariée au Brésil](#) – Les exportations vers la Chine depuis les établissements brésiliens impliqués dans le scandale sont suspendues

[Des truffes importées issues de substituts de beurre de cacao vendues comme des truffes au chocolat en supermarché](#) – Le tribunal de la ville de Wuhan condamne la chaîne de supermarché à indemniser les consommateurs

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Restructuration du marché chinois des boissons lactées aux lactobacillus](#) – Ce marché se rétracte depuis 2015 avec une baisse de la consommation moyenne par foyer

[Suppression des barrières d'accès au secteur de la transformation de l'huile en Chine](#) – Les entreprises à capitaux étrangers seront les plus grosses bénéficiaires de cette nouvelle politique

[Le marché du vin importé entre dans une phase de restructuration](#) – 80% des importateurs actuels pourraient être amenés à disparaître dans les années à venir

[« Angle mort » du e-commerce transfrontalier en Chine](#) – Certains produits interdits à l'importation sont entrés sur le marché chinois par le mode d'envoi postal d'« articles à usage personnel »

[Inauguration de la 2e phase du projet d'investissement du groupe laitier chinois Yili en Nouvelle-Zélande](#) – Lancement de la seconde phase du projet de création de base de production de Yili en Océanie

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

[L'Union des Côtes de Bordeaux promeut ses vins à Chengdu](#) – La Chine et Hong Kong sont les plus grands importateurs des vins de l'Union des Côtes de Bordeaux

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Le nouveau modèle de contrôle de la vente en ligne transfrontalière devrait être remis en place – *Cela à partir du 1^{er} janvier 2018 dans 15 villes chinoises*

La porte-parole du MOFCOM a exprimé, le 17 mars 2017, que les politiques de contrôle transitoires vis-à-vis de la vente en ligne transfrontalière seront prolongées jusqu'à fin 2017. Un nouveau modèle de contrôle sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 2018 dans les 15 villes chinoises pilotes pour la vente en ligne transfrontalière.

En mai 2016, le gouvernement chinois avait publié les politiques de contrôle transitoires pour la vente en ligne transfrontalière. En novembre 2016, le délai pour la période de transition était prolongé jusqu'à fin 2017. D'après la porte-parole du MOFCOM, afin d'assurer le développement stable de la vente en ligne transfrontalière, à ce stade, le contrôle de l'autorité compétente pour les marchandises importées sous ce modèle est identique à celui destiné aux objets personnels. Pour la prochaine étape, le modèle du contrôle devrait s'améliorer selon la demande de la Loi sur le Commerce Electronique et suite au développement de la vente en ligne transfrontalière.

A partir du 1^{er} janvier 2018, le nouveau modèle de contrôle sera appliqué dans les 15 villes tests désignées par le gouvernement chinois : Hangzhou, Tianjin, Shanghai, Chongqing, Hefei, Zhengzhou, Canton, Chengdu, Dalian, Ningbo, Qingdao, Shenzhen, Suzhou, Fuzhou, et Pingtan. Dans les prochains jours, les autorités compétentes concernées travailleront ensemble pour la rédaction d'un règlement d'application détaillé.

Thématique : vente en ligne transfrontalière - contrôle

Date : le 17 mars 2017

Source : <http://www.chinanews.com/cj/2017/03-17/8176712.shtml>

Appel à commentaires pour la réglementation sur la vente de sel alimentaire et sur le contrôle de l'industrie – *Ceci pour répondre à la demande du « Plan de la réforme du système de l'industrie du sel »*

Le Bureau législatif du Conseil des Affaires d'Etat a lancé, le 17 mars dernier, un appel à commentaires pour l'amendement de la « Mesure sur la vente exclusive du sel alimentaire » et du « Règlement de la gestion de l'industrie du sel ». Pour rappel, en avril 2016, le Conseil des Affaires d'Etat chinois a diffusé le « Plan de la réforme du système de l'industrie du sel ». Celui-ci prévoit de réformer en profondeur le système. La réforme portera notamment sur l'amélioration du système de vente du sel, la libéralisation du prix du sel ainsi que sur l'annulation de la limite géographique de distribution du sel, celle-ci étant auparavant limitée à la province de production. L'amendement des réglementations pour le contrôle de l'industrie du sel vise à répondre à la demande du plan de la réforme.

D'après le projet de « Mesure sur la vente exclusive du sel alimentaire », l'organisme compétent du Conseil des Affaires d'Etat établira conjointement avec les services et associations concernés, un système d'inspection de la crédibilité des producteurs et distributeurs de sel alimentaire ainsi que de leurs responsables. Les informations concernées seront incorporées dans le système national de la crédibilité. Les entreprises ou particuliers ayant des activités illégales ou malhonnêtes subiront des sanctions.

De plus, le projet de « Règlement de la gestion de l'industrie du sel » demande aux producteurs et distributeurs de sel industriel d'établir et de bien garder les notes sur la production et la commercialisation des produits, afin d'éviter la commercialisation de sel industriel comme sel alimentaire. De plus, toutes les notes et informations relatives à la production et à la commercialisation de ces produits devront être gardées pendant au moins deux ans. Le projet prévoit également qu'il sera obligatoire d'inclure sur les emballages de sel industriel des mentions telles que "sel industriel, interdit à la consommation humaine" ou "sel non comestible, interdit à la consommation humaine".

La date de la fin de l'appel à commentaires est le 16 avril 2017.

Thématique : sel alimentaire - réforme

Date : le 17 mars 2017

Source : http://www.legaldaily.com.cn/index/content/2017-03/17/content_7058073.htm?node=20908

<http://www.chinalaw.gov.cn/article/cazjgg/201703/20170300482869.shtml>

Blocage de petfood en provenance de zones foyer de grippe aviaire – *Des éléments d'origine aviaire ont été détectés lors d'inspections*

Récemment, le CIQ de Tianjin a intercepté un lot de petfood en provenance d'Australie destiné aux chiens. Lors de

l'inspection des marchandises concernées, des éléments d'origine aviaire ont été détectés. L'Australie faisant parti des régions foyer de la grippe aviaire, les volailles et les produits à base de volailles d'origine australienne sont interdites à l'exportation en Chine.

Les marchandises concernées ont une valeur de 91 700 USD et un poids de 75,6 tonnes. Selon les informations d'agrément de producteur auprès de l'AQSIQ, les matières premières des petfood ne doivent également pas contenir d'élément d'origine bovine. Le certificat sanitaire correspondant mentionne bien l'absence d'élément d'origine bovine. Or, lors de l'inspection menée par le centre d'analyse relevant du CIQ Tianjin, il a été détecté non seulement des éléments d'origine aviaire, mais aussi des éléments d'origine bovine. Ainsi, le lot concerné est considéré comme produit non conforme.

Thématique : petfood - grippe aviaire

Date : le 18 mars 2017

Source : http://news.cnr.cn/native/city/20170318/t20170318_523664673.shtml

Annnonce de la NHFPC sur l'autorisation de nouveaux additifs alimentaires – *Autorisation de deux nouveaux additifs alimentaires et élargissement du périmètre d'utilisation d'un autre additif alimentaire*

Le 21 mars, la NHFPC a publié sur son site internet, la circulaire No 3-2017 au sujet de l'autorisation d'utilisation de nouveaux additifs alimentaires et de l'élargissement du champ d'utilisation pour un additif alimentaire. Des précisions sur les champs d'utilisation, les quantités utilisées, les critères qualitatifs ainsi que les méthodes d'analyse correspondantes ont été fournies.

Les deux nouveaux additifs alimentaires autorisés sont :

- *Glycine (Glycolonitrile method)* : exhausteur de goût, arôme alimentaire
- *Ethyl linalyl ether* : arôme alimentaire

L'additif alimentaire bénéficiant de l'élargissement du champ son d'utilisation est le :

- *B-carotene*

Thématique : additif alimentaire - autorisation

Date : le 21 mars 2017

Source : <http://www.nhfpc.gov.cn/sps/s7890/201703/a93d8e2583414a84a4527fe6c43bbbd0.shtml>

Annnonce sur la conversion de 1077 normes nationales obligatoires en normes indicatives – *Plusieurs produits alimentaires tel que le vin, le sucre, l'huile alimentaire, la farine de blé, etc. sont concernés*

Le 23 mars dernier, l'Administration chinoise de la Standardisation a publié sur son site internet la circulaire No 2-2017 au sujet de la conversion de 1077 normes nationales obligatoires en normes indicatives. L'application de ces normes ne seront plus obligatoires à partir de la date de publication de l'annonce. Les numéros de ces normes seront dorénavant précédés par GB/T (norme indicative) au lieu de GB (norme obligatoire). Les numéros des normes resteront inchangés.

En ce qui concerne les produits alimentaires, sont incluses notamment les normes relatives aux produits suivants : sucre blanc granulé, riz, farine de blé, sucre en poudre blanc, huile d'arachide, huile de soja, huile de colza, huile de graine de coton, bière, huile de graine de tournesol, huile de graine de camélia, vin, sucre brut, huile de palme, sauce de soja fermenté, vinaigre fermenté, huile de maïs, gelée de fruit, algue, Porphyra yezoensis...

Thématique : normes nationales chinoises - normes indicatives

Date : le 23 mars 2017

Source : <http://www.sac.gov.cn/gzfw/ggcx/gjbzgg/201707/>

Vaste scandale de trafic de viande avariée au Brésil – *Les exportations vers la Chine depuis les établissements brésiliens impliqués dans le scandale sont suspendues*

Récemment, la police brésilienne a découvert un trafic de viande avariée au Brésil. Deux principaux producteurs brésiliens, JBS et BRF sont suspectés d'avoir exporté des viandes de mauvaise qualité dans plusieurs pays dont la Chine. Suite à ce scandale, la Chine, l'Union Européenne, la Corée du Sud, le Chili, etc. ont suspendu l'importation de viande bovine depuis le Brésil pour les établissements concernés. Le 23 mars, le porte-parole du MOFCOM a déclaré que la Chine accordait une haute attention à la qualité des viandes bovines importées, d'autant qu'elle est le 1er pays importateur au monde pour la viande brésilienne. L'autorité compétente chinoise a pris des mesures provisoires en suspendant l'importation des

produits concernés.

Les exportations annuelles brésiliennes de viande s'élèvent à 14 milliards de USD. La Chine et Hong Kong représentent les deux principaux marchés pour le Brésil. D'après des statistiques du MOFCOM, ces dernières années, le Brésil est le plus important pays exportateur de viande de volaille et de viande bovine en Chine.

Le 27 mars, lors de la conférence de presse, Madame HUA Chunying, porte-parole du Ministère des affaires étrangères chinois a exprimé que, suite au scandale de viande avariée au Brésil, les autorités compétentes chinoises et brésiliennes ont eu des échanges et communications étroites. Récemment, la partie brésilienne a communiqué à la partie chinoise sa décision de suspendre l'exportation vers la Chine depuis le scandale. Le Brésil s'engage à prendre des mesures plus strictes afin d'assurer la qualité des viandes à destination du marché chinois. Ainsi, l'autorité compétente chinoise a enlevé les mesures restrictives provisoires pour les viandes d'origine brésilienne.

Thématique : viande brésilienne - scandale

Date : le 26 mars 2017

Source : http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201703/20/t20170320_21155543.shtml ; <http://news.cnstock.com/news/bwqx-201703-4053695.htm> ; <http://www.zaobao.com/realtime/china/story20170326-740363> ; <http://news.cri.cn/20170327/fba2efe8-8262-8000-c318-6e27cf2f69da.html>

Des truffes importées issues de substituts de beurre de cacao vendues comme des truffes au chocolat en supermarché – *Le tribunal de la ville de Wuhan condamne la chaîne de supermarché à indemniser les consommateurs.*

La presse locale de la ville de Wuhan dans la province du Hubei a récemment détaillé une affaire de fraude commerciale, impliquant des produits vendus en supermarché comme des truffes au chocolat importées, alors qu'il s'agissait de truffes obtenues à partir de substituts de beurre de cacao (Cocoa Butter Replacer « CBR »). Le tribunal de la ville a ainsi condamné la chaîne de supermarché à indemniser les consommateurs concernés, pour un montant total qui devrait atteindre 70 000 CNY (environ 9400 EUR). Les emballages de ces produits indiquaient qu'il s'agissait de « truffes au chocolat au goût authentique », mais mentionnait également sur le bas des emballages la composition, issue de substituts de beurre de cacao. Un consommateur a porté plainte auprès du tribunal de la ville de Wuhan pour induction en erreur des consommateurs. Le tribunal a récemment donné raison à ce consommateur, estimant que le chocolat et les substituts de beurre de cacao sont des éléments bien distincts, et que les emballages auraient dû faire état de la composition réelle des produits de façon plus distincte. Le supermarché a été condamné à rembourser les consommateurs et leur verser une indemnité de dix fois le montant d'achat.

Thématique : truffes au chocolat - substituts de beurre de cacao

Date : le 27 mars 2017

Source : http://www.cqn.com.cn/pp/content/2017-03/27/content_4095881.htm

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Restructuration du marché chinois des boissons lactées aux lactobacillus – *Ce marché se rétracte depuis 2015 avec une baisse de la consommation moyenne par foyer*

Selon la presse chinoise, les ventes de boissons lactées aux lactobacillus à basse température diminuent depuis 2015, après avoir connu une croissance rapide entre 2011 et 2014. Ainsi en 2015, la quantité moyenne de boissons lactées aux lactobacillus à basse température consommée par un foyer chinois était de 4,4 litres, au même niveau qu'en 2011 avant le développement rapide de ce marché. Actuellement, les principales marques de boissons lactées aux lactobacillus à basse température sur le marché chinois sont Mengniu, Junlebao et Wei-chuan. Pour les produits à température ambiante, Werdery et Haocaitou constituent les deux marques principales. Les grandes et moyennes villes sont les principaux marchés pour les boissons lactées aux lactobacillus à basse température, tandis que les petites villes sont les principaux marchés pour celles à température ambiante. D'après l'entreprise Junlebao, le développement de la chaîne du froid et les connaissances des consommateurs jouent des rôles importants dans le développement de ce marché. Les entreprises devraient renforcer leurs capacités de R&D et proposer des produits qui correspondent mieux aux demandes des consommateurs, afin de bien s'adapter à la restructuration de ce marché.

Thématique : restructuration de marché - boissons lactées

Date : le 21 mars 2017

Source : http://www.ce.cn/cyssc/sp/info/201703/21/t20170321_21193622.shtml

Le marché du vin importé entre dans une phase de restructuration – 80% des importateurs actuels pourraient être amenés à disparaître dans les années à venir

Malgré les différentes difficultés rencontrées en 2013, le marché du vin importé a connu en Chine au cours de ces dix dernières années une croissance exponentielle. Les vins importés comptent désormais pour plus de 50% du marché dans les réseaux de distribution GMS et e-commerce. Entre 2010 et 2016, le volume total des vins importés a été multiplié par 4,4. En 2007, seuls 1172 entreprises déclaraient importer du vin. En 2016, la Chine en comptait désormais 5329. Bien que de nombreux importateurs disparaissent chaque année, de nombreux nouveaux acteurs continuent à s'engager sur ce marché. Le secteur du vin importé s'oriente également de plus en plus vers une phase de restructuration. En effet, selon l'éditeur en chef du site Wine Business Observer M. Yang, parmi les plus de 5000 importateurs de vins existant actuellement, 80% devraient disparaître à l'avenir, remplacés par des structures de grand format combinant chaîne d'approvisionnement, plateforme de vente et commercialisation. M. Yang explique par ailleurs que le prix des vins français en Chine devrait augmenter en 2017, tout comme les coûts de fret maritime et les frais d'emballage en Chine. Les vins situés entre 80 et 100 RMB/bouteille (10,7 – 13,4 EUR) devraient également disposer de meilleures opportunités de vente. Enfin, selon le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce des Produits Alimentaires de la Chine M. Wang, actuellement, 306 entreprises importent annuellement pour plus de 1 millions d'USD de vins, représentant 73% du marché. Seulement 21 entreprises importent annuellement pour plus de 10 millions d'USD de vins, représentant à elles seules 38% du marché.

Thématique : vin importé - restructuration du marché

Date : le 22 mars 2017

Source : <http://www.yicai.com/news/5251777.html>

« Angle mort » du e-commerce transfrontalier en Chine – Certains produits interdits à l'importation sont entrés sur le marché chinois par le mode d'envoi postal d' « articles à usage personnel »

Suite à l'entrée illégale en Chine de produits alimentaires en provenance de régions japonaises affectées par la pollution nucléaire, les autorités chinoises ont découvert que le e-commerce transfrontalier est le principal canal d'entrée de ces produits et qu'il existe un fort manque de visibilité sur ce mode de distribution.

Par exemple, Dolphin cross-border tech Co., Ltd est le plus gros fournisseur de céréales et granolas de la marque Calbee pour les plateformes de e-commerce en Chine. Or Calbee est un produit originaire des régions japonaises interdites à l'importation en Chine. Selon la presse chinoise, les produits de la marque Calbee vendus par Dolphin cross-border ne sont pas entrés sur le marché chinois par le canal officiel d'importation. Ils ont en effet été achetés par l'entreprise Dolphin cross-border à certains supermarchés et commerçants japonais et ont ensuite été envoyés en Chine par « envoi postal d'articles à usage personnel ». Ce mode d'envoi ne nécessite pas de certificats d'inspection et de quarantaine et permet aux entreprises de se soustraire aux taxes. En raison de cet « angle mort », de nombreux produits sont entrés sur le marché chinois sans avoir passé le processus d'inspection aux douanes.

Thématique : e-commerce transfrontalier - angle mort

Source : http://epaper.bjbusiness.com.cn/site1/bjsb/html/2017-03/23/content_364830.htm?div=-1

Inauguration de la 2^e phase du projet d'investissement du groupe laitier chinois Yili en Nouvelle-Zélande – Lancement de la seconde phase du projet de création de base de production de Yili en Océanie

La Nouvelle Zélande étant le premier pays développé occidental à avoir signé un accord de libre-échange avec la Chine, la collaboration dans le secteur laitier est le projet phare pour la coopération économique et commerciale entre les deux pays. En 2014, Yili a démarré son projet de création d'une base de production dans la région de Canterbury, sur l'île du sud de la Nouvelle-Zélande. L'objectif est d'atteindre une production annuelle de 47 000 tonnes de poudre de lait infantile. La 2^e phase du projet de Yili sur place vient d'être dévoilée le 25 mars dernier, soit 3 ans après le lancement du projet.

Le nouveau projet est destiné à la production annuelle de 16,2 tonnes de protéine de lait, 80 000 tonnes de lait UHT, 56 000 tonnes de poudres de lait entier, ainsi qu'un atelier d'emballage pour une production annuelle de 30 000 tonnes de poudre de lait infantile.

Le même jour, Yili a annoncé le lancement d'une nouvelle référence de poudre de lait infantile (Ruihu), fabriquée sur place et destinée au marché chinois.

Thématique : inauguration Yili - Océanie

Date : le 25 mars 2017

Source : <http://finance.china.com.cn/news/special/boao2017/20170325/4150477.shtml>

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

L'Union des Côtes de Bordeaux promeut ses vins à Chengdu – La Chine et Hong Kong sont les plus grands importateurs des vins de l'Union des Côtes de Bordeaux

Le 21 mars, l'Union des Côtes de Bordeaux a organisé une série d'activités de promotion (déjeuner de presse et Master Class aux professionnels) à Chengdu afin de promouvoir ses vins en Chine. La directrice générale de l'Union des côtes de Bordeaux Mme Patricia Zabalza et près de 10 propriétaires de châteaux ont été présentés au déjeuner de presse et ont répondu aux questions posées par la presse chinoise concernant les zones de production et la spécialité de chaque château. Environ 70 professionnels chinois du secteur du vin ont participé aux master class et ont dégusté des vins de Blaye, Cadillac, Castillon, Francs et Sainte-Foy. Parallèlement aux Master Class, l'événement « Tastin'France » de dégustation du vin français a eu lieu le même jour à Chengdu. Vingt-quatre exposants français ont ainsi présenté leurs produits à environ 300 professionnels chinois du vin.

Actuellement, la Chine et Hong Kong sont les plus grands importateurs des vins de l'Union des Côtes de Bordeaux. En 2016, les exportations de ces vins vers la Chine et Hong Kong ont atteint 2,7 millions de litres (+50% par rapport à 2015).

Thématique : Union des Côtes de Bordeaux - Tastin'France

Date : le 23 mars 2017

Source : <http://www.winesinfo.com/html/2017/3/1-71682.html>

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	Administration of Quality Supervision, Inspection and Quarantine
CBR	Cocoa Butter Replacer
CIQ	China Inspection and Quarantine
CNY	Yuan, devise chinoise
EUR	Euros
RMB	RenMinBi, devise chinoise (équivalent de CNY)
GMS	Grandes et moyennes surfaces
UHT	Ultra Haute Température
USD	US Dollars, devise américaine
NHPFC	National Health and Family Planning Commission, ministère de la santé chinois

Sources d'information:

www.chinanews.com	“China News Service” (CNS) : Agence de presse nationale chinoise généraliste, spécialisée en service pour les résidents chinois de Hong-Kong, Macao et de l'étranger.
www.legaldaily.com.cn	Lancé en 1999, site internet vitrine du journal « Legal Daily », journal officiel de la Commission des Affaires Politiques et Juridiques, organisme directement placé sous le Comité Central du parti communiste chinois.
www.ce.cn	China economic net, officiellement lancé le 28 juillet 2003, est un site internet spécialisé sur l'économie, parrainé par le journal « Economic Daily » . « Economic Daily » : le journal a officiellement débuté sa publication en janvier 1983. Depuis, le quotidien se consacre à fournir des informations complètes sur l'économie de la Chine aux décideurs économiques, chefs d'entreprise, économistes, et

	autres lecteurs de professions diverses intéressés par les sujets économiques.
www.cqn.com.cn	Site internet sous tutelle de l'AQSIQ, spécialisé en diffusion des politiques, lois et réglementations publiées par les autorités compétentes chinoises, des informations en temps réel et des points de vue sur la qualité des produits sur le marché international et national.
http://epaper.bjnews.com.cn	« The Beijing News »: quotidien de Pékin créé conjointement par deux majeurs groupes de presse (« Guang Ming Daily » et « South Daily ») en novembre 2003.
www.yicai.com	Créé en juillet 2003, site internet de CBN (China Business Networks), presse financière et économique, appartenant à SMG, Shanghai Media Group, le deuxième plus important groupe de la presse chinoise.
http://www.chinalaw.gov.cn/article/cazigg/201703/20170300482869.shtml	Site internet du Bureau Législatif du Conseil des Affaires d'Etat
http://news.cnr.cn/native/city/20170318/t20170318_523664673.shtml	Site internet de la Radio Nationale Chinoise
http://www.nhfpc.gov.cn/sps/s7890/201703/a93d8e2583414a84a4527fe6c43bbbd0.shtml	Site internet de la NHFPC, Ministère de la santé chinoise
http://www.sac.gov.cn/qzfw/ggcx/gjbzgg/201707/	Site internet de l'Administration chinoise de la Standardisation
http://news.cnstock.com/news/bwvx-201703-4053695.htm	Site internet du journal « shanghai securities news », principal journal financier en Chine sous tutelle de l'Agence de Xinhua.
http://www.zaobao.com/realtime/china/story20170326-740363	Site internet du journal « Lianhe Morning », le principal quotidien en langue chinoise de Singapour.
http://news.cri.cn/20170327/fba2efe8-8262-8000-c318-6e27cf2f69da.html	Site internet de la "Radio internationale Chinoise"
http://finance.china.com.cn/news/special/boao2017/20170325/4150477.shtml	Contrôlé directement par le Bureau de la presse du Conseil des Affaires d'Etat, le site internet (www.china.com.cn) est sous tutelle de China Foreign Language Administration.

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Yanxia DENG – Prospectrice Agrotech bureau de Shenzhen
Ying LI – Conseillère export réglementaire Agrotech bureau de Pékin
Juliette Caron – Prospectrice Agrotech bureau de Pékin
Antoine Oustrin - Prospecteur Agrotech bureau de Shanghai
Laure Elsaesser – Conseillère Export Agrotech bureau de Pékin
Hélène Hovasse – Chef de pôle Agrotech Chine
Céline Laurans - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export – FranceAgriMer

© 2017 – Business France

© 2017 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.